

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017.

Présents : Mme Geneviève COSTE, Mr Michel SIMONOT, Mr Hugues CLARET, Mr Philippe BLANCHARD, Mr Geoffroy CHALVET, Mme Karine SAINT-ETIENNE, Mr Joseph-Marie CLEMENT, Mr Patrice FORTUNE, Mme Anny LEGAL, Mr Pierre BRUN,  
Excusés : Mr Olivier VALDEVIT qui a donné procuration à Mr Philippe BLANCHARD, Mr Jérôme RAMEL qui a donné procuration à Mr Patrice FORTUNE, Mme Isabelle BONMARCHAND qui a donné procuration à Mr Hugues CLARET, Mme Coralie BERBERIAN qui a donné procuration à Mme Geneviève COSTE, Mme Yannick DUPLAN.

*Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.*

*Monsieur Hugues CLARET est élu secrétaire de séance.*

*La séance est ouverte à 18h00*

## **Madame le Maire propose que deux délibérations soient ajoutées à l'ordre du jour :**

- « **Demande de prêt : choix des propositions** »

- « **Subvention : Aide aux victimes du cyclone Irma** »

*Accepté à l'unanimité.*

### **Demande échange de terrain**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur et Madame QUENTIN Eric qui sollicitent à nouveau le conseil Municipal pour un échange de parcelle, dans le cadre de l'extension du périmètre de protection de leur site piscicole, l'échange de terrain porterait sur les parcelles suivantes : Parcelles Communales C.681 (6 HA 13 A 75 CA) lieu-dit « Le Camp Long" contre des parcelles appartenant à Monsieur et Madame QUENTIN qui se situent autour du Château d'Allègre : C.56, C.63, C.64, C.65, B.874, B.892, B.893, C.8, C.10, C.26, C.29, C.30 , C.200 ainsi qu'une nouvelle parcelle rajoutée, la B.1513 (22 790 m<sup>2</sup>), soit un total de 6 HA 21 A 20 CA. La parole est donnée à Mr Quentin Eric afin d'argumenter sa demande.

Au vu du plan cadastral et de la situation des parcelles respectives, Madame Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cet échange.

A la demande de cinq conseillers, le vote se fera à bulletin secret. Le Conseil Municipal, à dix voix contre, deux voix pour et deux abstentions, décide de ne pas procéder à l'échange de parcelles entre la commune et Mr et Mme QUENTIN Eric.

### **Demande de prêt : choix des propositions**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de prêt d'un montant de 50 000 € a été effectuée auprès de deux banques à St Ambroix : le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne. Ce Prêt permettra de financer les travaux de réfection du clocher de l'église d'Auzon qui s'élèvent à 46 201,68 €. Le Crédit Agricole propose un prêt à taux fixe de 0,82 % pendant 7 ans et la Caisse d'épargne un prêt à taux fixe de 1,67 % pendant 12 ans. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de choisir la proposition de financement du Crédit Agricole de Saint-Ambroix pour contracter un prêt de 50 000 €.

### **Suvention : Aide aux victimes du cyclone Irma**

Madame le Maire fait part à l'assemblée de l'appel à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA qui a frappé la population des Antilles le 6 septembre 2017. Les Communes de France qui le souhaitent peuvent attribuer une subvention pour secourir les victimes d'IRMA, via les ONG déjà mobilisées sur place et contribuer au fond de soutien spécifique afin d'aider à la reconstruction des équipements publics essentiels à la population. Madame le Maire propose à l'Assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux victimes de l'Ouragan IRMA. Le conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour venir en aide aux victimes de l'Ouragan IRMA, et ce par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France, qui est à l'initiative de cette opération.

### **Modification des statuts de la Communauté des Communes de Cèze Cévennes**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes de Cèze Cévennes propose, par délibération en date du 19 septembre 2017, de modifier ses statuts afin de les mettre à jour dans le cadre de l'intérêt communautaire. Madame le Maire demande aux membres présents de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

### **Retrait de la délibération n°2017-69 instaurant la création d'une régie pour amende de police**

Vu les remarques de Madame Hélène VAN MAELE, Perceptrice à la Trésorerie de Saint-Ambroix, qui souligne l'irrégularité de la délibération n°2017-69 instaurant la création d'une régie pour dresser des amendes de police sur la commune, Madame le Maire propose à l'assemblée le retrait de ladite délibération qui est entachée d'illégalité. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n°2017-69 qui est illégale.

### **Vente de la parcelle B.1253 – Hameau de Boisson**

Madame le Maire rappelle aux membres présents la délibération 2015-44 en date du 30 juillet 2015 par laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en vente la parcelle B.1253 pour un montant de 2 000.00 €. Elle les informe que Madame Robinet Alice et Madame Quertigniez Carine sont intéressées par l'achat de ce bien. Elle leur demande de bien vouloir se prononcer. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la candidature de Madame Robinet Alice et Madame Quertigniez Carine pour l'achat de la parcelle B.1253 pour un montant de 2 000,00 €. Autorise Madame le Maire à signer les documents, contrats et pièces nécessaires à ce dossier dans le cadre de la vente de cette parcelle.

### **Convention d'adhésion à l'agence technique Départementale du Gard**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental nous a fait parvenir une proposition d'adhésion à « L'agence Départementale » qui sera entièrement dédiée aux communes et intercommunalités. L'objectif de cette agence est de mettre à disposition de notre commune, des techniciens qui conseillent et assistent les élus locaux et les personnels territoriaux. Elle apportera également une assistance d'ordre technique, juridique ou financière. Le montant de la cotisation annuelle d'adhésion s'élève à 0,50 € par habitant, sur la base du dernier recensement. Madame Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette adhésion. Approuvé à l'unanimité.

### **Inscription d'itinéraires d'intérêt Départemental au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée du Gard) et au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires du Gard)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental nous a fait parvenir un courrier pour nous proposer, avec l'appui du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard, de modifier et de régulariser le tracé du sentier de Promenade et Randonnée PR 25 Le Château d'Allègre. L'autorisation sur l'itinéraire initial qui passait sur plusieurs parcelles privées a été refusée par le propriétaire. Les nouvelles modifications proposées passent sur des parcelles communales. Madame Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces nouvelles modifications et autoriser le passage du sentier de Randonnée PR 25 sur la propriété communale. Approuvé à l'unanimité.

### **Convention mise à disposition d'un point de recharge véhicule électrique**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention doit être établie entre la commune et Mme Laëtitia Bernard. Cette convention a pour objet la mise à disposition d'un point de recharge, pour un véhicule électrique, situé dans les locaux de la Maison de l'eau. En contrepartie, Mme Laëtitia Bernard s'acquittera du paiement des ses consommations, basées sur le prix du Kva en vigueur. Il convient d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention. Elle leur demande de bien vouloir se prononcer. Approuvé à l'unanimité.

### Questions diverses :

Recensement de la population : Le recensement de la population aura lieu sur la commune du 15 janvier au 15 février 2018. Trois agents recenseurs seront recrutés pour réaliser ce recensement auprès de la population.

Epicierie de Boisson : Un courrier a été reçu en mairie pour demander à la municipalité la gratuité des loyers au profit de Mme Bordeau Valérie, gérante de l'épicerie de Boisson. Une rencontre sera organisée avec Mme Bordeau afin de discuter sur ses attentes.

Facturation assainissement : Madame le Maire propose que la facturation de l'assainissement soit envoyée en deux fois à compter de l'année 2018. Une première facture sera envoyée courant juin correspondant à l'abonnement et une deuxième facture courant novembre pour la consommation. Un courrier d'information sera adressé aux habitants.

Courrier ralentisseurs Auzon : Un courrier a été envoyé en mairie contre la mise en place de dispositifs de dérivation des eaux sur le hameau d'Auzon, chemin de Potelières. Deux personnes habitant le quartier ne sont pas satisfaites de ces aménagements. Elles argumentent sur le fait que ces dispositifs risquent d'endommager les véhicules. Madame le Maire rappelle que la vitesse est limitée à 30 km/h dans cette zone, réduisant les risques.

Travaux en cours : A Boisson, les travaux de la place de la Croix sont en cours. La réfection du clocher de l'église d'Auzon est bien avancée. Pour les travaux de rénovation du foyer d'Auzon, les placards de la cuisine seront posés le 13 novembre prochain. Aux Fumades, des travaux de renforcement des réseaux électriques du poste La Romaine ont commencé. Des protèges conteneurs ont été installés sur le parking en face du Restaurant Le Trepeloup. La réfection de l'arche Romaine effectuée par Familles Rurales est terminée.

Téléthon : L'association Lou Castellias organisera un loto le jeudi 30 novembre à 14h30.

Cimetières : Une reprise des concessions des cimetières d'Arlinde et des Vieilles Fumades sera lancée début 2018 afin de récupérer des tombes abandonnées.

Vœux du Maire : Les vœux de la municipalité auront lieu le samedi 13 janvier 2018, à 18 h 00, à la Maison de l'Eau.